

Foire aux questions (FAQ)

- 1. Quelles sont les conditions d'admission aux programmes Coop en Chimie et Biochimie?**
Les conditions d'admission aux stages Coop du département sont disponibles [ici](#):
- 2. Quelle est la durée et fréquence des stages?**
La grille horaire typique des stages Coop est disponible [ici](#):
- 3. Est-ce que ma participation à un programme Coop sera inscrite à mon relevé de notes?**
Ta participation à un programme Coop sera ajoutée à ton relevé de notes dès que tu auras complété un total d'au moins 16 mois de stages.
- 4. Est-ce que le Département de chimie et biochimie m'aidera à trouver un stage?**
Oui. Cependant, il est de la responsabilité des étudiant(e)s de demeurer à l'affût d'opportunités d'emplois et de soumettre leur dossier lorsque des postes qui les intéressent sont disponibles. Comme la décision d'embauche relève de l'employeur, nous ne pouvons pas garantir que chaque étudiant obtiendra un stage.
- 5. À quel moment les emplois sont-ils affichés, et quelles sont les dates limites pour postuler?**
Les postes vacants sont affichés sur D2L dès qu'on en est averti ou qu'on identifie des occasions d'emploi. En général, les emplois débutant en mai sont affichés en décembre/début janvier. Les étudiants doivent constamment être à l'affût de possibilités d'emplois.
- 6. Quel est le taux de placement des étudiants?**
Comme il s'agit d'un nouveau programme, nous n'avons pas encore de données concernant le taux de placement. Cependant, le taux de placement varie d'une année à l'autre, tout dépendant de l'économie, du nombre d'étudiants participant au programme, et de l'effort mis par ces étudiants afin de trouver un stage.
- 7. Est-ce que je peux trouver mon propre stage?**
Absolument. Cependant, l'emploi devra être approuvé par le coordonnateur de stages du Département de chimie et biochimie.
- 8. Qu'est que je dois faire si je me suis trouvé un emploi pour mon stage?**
1) Informe le coordonnateur par courriel ; 2) inscrit-toi au cours de stage approprié (CHMI 0100 à CHMI 0500) ; et 3) rempli et remet le formulaire "Acceptation de stage" ([tous les formulaires sont disponibles sur D2L](#)).
- 9. Est-ce que je dois payer les frais de scolarité pendant mon stage?**
Non, mais tu dois payer un frais de stage Coop (\$669.90) pour chaque tranche de 4 mois de stage.
- 10. Est-ce que je dois m'inscrire comme étudiant de Coop à chaque session pendant mon stage?**
Oui. Ceci permet à l'employeur de réclamer des crédits d'impôts suite à l'embauche d'un stagiaire.
- 11. Qu'est-ce que je fais à la fin de mon stage?**
1) Complète le formulaire d'évaluation de l'étudiant ; 2) complète le formulaire d'évaluation de l'employeur ; and 3) rédige et remet ton rapport de stage.
- 12. Quand dois-je remettre mon rapport de stage?**
Le rapport doit être remis au plus tard 2 semaines après la fin du stage.
- 13. Est-ce que je peux prendre des cours pendant mon stage?**
Tu peux certainement prendre des cours pendant tes temps libres. Cependant, tu ne peux pas prendre de cours qui pourraient interférer avec ton stage.
- 14. Je suis un étudiant étranger inscrit à la Laurentienne avec un Visa étudiant. Est-ce que je peux faire un stage Coop?**
Certainement. Cependant, tu auras besoin des documents suivants: 1) [Un permis de travail Coop](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html): pour plus de détails, consultes le site web du ministère canadien de l'immigration: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html>; et 2) un [numéro d'assurance sociale](#) (NAS). Pour plus d'information, contacte Melissa Keeping (MKeeping@laurentian.ca) à la Laurentienne Internationale.
- 15. Est-ce que je peux faire mon stage dans un autre pays?**
Certainement. Cependant, tu devras trouver cet emploi par toi-même et obtenir l'accord du coordonnateur Coop du département.